



institut universitaire
graduate institute
d'études du développement
of development studies

Itinéraires

**Les droits de l'homme :
frein ou moteur au développement ?**

François A. DE VARGAS

Leçons inaugurales n° 6

LES DROITS DE L'HOMME : FREIN OU MOTEUR AU DÉVELOPPEMENT ?

François A. de Vargas

Ancien Secrétaire romand de la Déclaration de Berne
Ancien Secrétaire général de l'Association pour la prévention de la torture

Texte de la leçon inaugurale prononcée le 19 octobre 1998 lors de la séance
d'ouverture de l'année académique 1998-1999 de l'Institut universitaire d'études
du développement (IUED), Genève

© F. A. de Vargas/IUED, mars 1999

INSTITUT UNIVERSITAIRE D'ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT
Service des publications
Case postale 136 – CH-1211 GENÈVE 21
www.iued.unige.ch – puplications@iued.unige.ch

Tables des matières

Introduction	7
Quelle question !	7
Itinéraire personnel	8
Droits humains : frein ou moteur au développement ?	10
Universalité des droits humains ?	11
Autres questions : la violence, les droits et les devoirs de l'homme	14
Risques de conflits entre DH et développement	16
Les menaces actuelles contre les DH et comment lutter pour leur promotion	17
Menaces idéologiques	17
Les armes et les acteurs pour la promotion des DH	18
Pistes de réflexion pour ceux qui cherchent à concilier droits de l'homme et développement	20
Conclusions	22

Introduction

Quelle question !

Les droits humains (DH)¹, frein ou moteur au développement ? Poser la question, n'est-ce pas déjà un scandale ? Peut-on oser supposer que les DH soient un frein au développement ? Car enfin, le développement et les DH ont foncièrement la même finalité, qui est l'épanouissement de l'être humain et de tous les êtres humains. Si l'on prétend « faire du développement » sans respecter les DH, on contribue peut-être à la croissance économique, peut-être au renforcement des pouvoirs militaires ou de répression, mais on ne « fait pas du développement ».

Quant à prétendre faire respecter les DH en négligeant le développement, ce serait faire preuve d'une vision totalement étriquée des DH, en ramenant ceux-ci à des droits juridiques formels (droit à ne pas être privé de la vie, de la liberté, de sa personnalité juridique, non-discrimination), mais en négligeant totalement cet autre volet des DH que sont les droits économiques, sociaux ou culturels, et plus particulièrement ce droit qui a fait l'objet d'une déclaration des Nations Unies en 1986, précisément le « droit au développement ».

Alors, pourquoi avoir posé la question *Frein ou moteur* ? Eh bien, c'est que le lien entre DH et développement n'a pas toujours été fait. On s'est parfois trouvé dans des situations où les efforts pour le développement avaient des effets négatifs pour les DH, par exemple en accroissant la discrimination de ceux qui étaient déjà les moins favorisés, voire en renforçant les régimes répressifs. Et l'on a constaté que ceux qui travaillaient dans le domaine du développement n'ont pas toujours fait les choix qui limitaient les violations de DH.

Mais avant d'aller plus loin dans les rapports entre DH et développement, un mot concernant celui qui vous parle. Cela me paraît particulièrement important aujourd'hui, puisque l'IUED s'est adressé, pour la leçon d'ouverture des cours 1998-1999, à quelqu'un qui n'est pas un professeur, qui n'est pas connu par des publications retentissantes et dont le seul « actif » est qu'il a été engagé dans plusieurs combats : combat pour le développement, combat pour les DH.

J'avoue que lorsque j'ai reçu le coup de téléphone qui me demandait si je serais prêt à donner cette leçon inaugurale sur le thème *Développement et droits de l'homme*, je me suis demandé s'il n'y avait pas erreur sur la personne ; j'ai commencé par objecter que je n'étais pas un « académique ». On m'a répondu que l'IUED cherchait pour ses leçons inaugurales non pas un savant, mais quelqu'un qui

¹ De plus en plus d'organisations (notamment Amnesty International) utilisent le terme « droits humains » au lieu de « droits de l'homme ». Deux raisons à cela: la première, c'est l'ambiguïté, dans la langue française (et dans les langues anglaise et espagnole aussi d'ailleurs), du mot « homme », qui semble négliger la moitié de l'humanité, celle dont les droits fondamentaux ont certainement été les plus méprisés. La deuxième est que nous désignons par ce terme exactement le même concept que celui de *human rights* en anglais, *derechos humanos* en espagnol. Pourquoi alors ne pas utiliser le même mot que dans les autres langues officielles des Nations Unies ? J'écarte l'expression « droits de la personne » comme trop individualiste car les « droits humains » incluent les droits collectifs. Lorsque l'on cite des textes officiels ou historiques, je garde la terminologie « droits de l'homme », par exemple « Déclaration des droits de l'homme de 1789 » ou « Déclaration universelle des droits de l'homme ». Pour moi, « droits de l'homme » et « droits humains » sont des termes rigoureusement équivalents.

pouvait donner un éclairage extérieur à la maison, basé plus sur son engagement et sur son expérience que sur ses lectures et ses études.

Alors, puisque l'expérience et l'engagement semblent ici plus importants que les connaissances scientifiques, allons-y ! Parlons de DH et de développement non pas à partir de livres et d'études, mais à partir des questions qui se sont posées à moi dans mon cheminement. Il faut donc que je commence par décrire brièvement ce cheminement.

Itinéraire personnel

Au départ, j'ai fait des études de théologie. Petit-fils d'un pasteur espagnol dont le père s'était converti au protestantisme et fils d'un missionnaire en Chine, je me destinais à suivre une voie toute tracée... mais avec une question lancinante : pourquoi y a-t-il tant de souffrance sur la terre ? A cette question je n'ai toujours pas trouvé de réponse, mais je sais seulement que nous avons à faire tout ce que nous pouvons pour qu'il y en ait moins. Autrement dit, j'ai fait la découverte de l'éthique de la responsabilité. Dans le monde de la théologie, j'ai rencontré quelques grands personnages, notamment Pierre Bungener, prématurément décédé en 1975, qui fut le fondateur de l'Institut africain, devenu plus tard l'Institut du développement, et dont le nom a été donné à la salle qui nous accueille aujourd'hui. Et un autre théologien – heureusement encore vivant –, André Biéler, qui ne cessa, durant toute sa vie, d'interpeller les Eglises et son pays sur leur responsabilité envers la société, et plus particulièrement envers les pays en voie de développement. C'est lui qui fut l'un des fondateurs de la Déclaration de Berne (DB) (avec Pierre Bungener d'ailleurs), ce mouvement créé en 1968 pour rappeler à la Suisse qu'il ne suffisait pas d'être « généreux » à l'égard du tiers-monde, mais qu'il fallait changer notre type de relations avec lui.

Un séjour d'un an en Inde, une année d'études à l'IRFED (Institut de recherche et de formation en vue du développement harmonisé), à Paris, et quatre ans de travail au Sénégal m'avaient ouvert les yeux sur la problématique du tiers-monde. Je fus engagé comme secrétaire romand de la Déclaration de Berne. A cette époque (pendant les années 70), ce mouvement était facilement considéré comme gauchiste. Aujourd'hui, ses affirmations, qui faisaient scandale à l'époque, sont reconnues comme des évidences. Exemples : que la Suisse recèle des fonds qui ont été spoliés, qu'elle a soutenu des dictatures (notamment celle de l'apartheid en Afrique du Sud), que la coopération au développement doit d'abord profiter aux couches les plus défavorisées, que le problème n'était pas tellement le sous-développement du tiers-monde que le « maldéveloppement »², tant des pays riches que des pays pauvres. A cette époque, ma collaboration fut suivie avec l'IUED.

J'ai quitté la DB parce que j'étais convaincu qu'il ne fallait pas demeurer trop longtemps responsable d'une ONG (organisation non gouvernementale) de ce type. Cela ne m'a pas empêché de rester dix-huit ans secrétaire, puis secrétaire général d'une autre ONG, qui s'est d'abord appelée « Comité suisse contre la torture » (CSCT), puis est devenue internationale sous le nom d'« Association pour la prévention de la torture ». C'est ainsi que j'ai opéré un déplacement du domaine du développement vers celui des DH.

² Ce concept fut d'ailleurs proposé par un autre directeur de l'Institut du développement, Roy Preiswerk.

Trois raisons à cela : 1) je sentais que la DB avait besoin d'un économiste et que mon domaine à moi, c'était plutôt l'éthique ; 2) j'avais découvert avec effroi, dans mon travail à la DB, que le sous-développement, ce n'était pas seulement la faim et la misère, mais aussi le musellement de toutes les forces vives, dans ces pays, par la répression politique et par l'usage croissant de cette abomination qu'est la torture ; 3) j'avais fait une autre rencontre – celle d'un banquier cette fois –, Jean-Jacques Gautier (décédé en 1986), qui avait décidé de consacrer le reste de sa vie et de ses forces à la lutte contre la torture. Moi qui avais, à la DB, plutôt bataillé contre les banquiers, j'ai découvert qu'on pouvait s'atteler au même combat avec quelqu'un qui avait évolué dans un milieu différent (et en même temps à partir de prémisses semblables, car son combat partait d'un sens aigu de la responsabilité chrétienne).

Au CSCT/APT, sous l'impulsion de cet homme étonnant qu'était J.-J. Gautier, nous avons mis sur pied un des instruments les plus originaux des DH. Alors que la plupart des conventions des droits de l'homme ne prévoient pas d'autre moyen de mise en œuvre (c'est-à-dire de contrôle de son application) que les rapports présentés par les Etats eux-mêmes – et, dans certains cas, un système de plaintes étatiques et individuelles –, la convention qui fut proposée par J.-J. Gautier mettait en place un système d'inspections régulières de tous les lieux de détention (prisons, postes de police, voire hôpitaux psychiatriques) par un comité d'experts, habilité à s'entretenir sans témoin avec n'importe quelle personne privée de liberté. Cette convention, inspirée, comme on s'en doute, de la pratique du CICR, a été adoptée par le Conseil de l'Europe en 1987³. Elle est, à ce jour, ratifiée par les 40 pays membres. Les Nations Unies sont en train de travailler à la mise en place d'un système semblable au niveau universel. Pendant mon travail à l'APT, j'ai été en contact suivi avec les organisations internationales (NU et Conseil de l'Europe) ainsi qu'avec une multitude d'ONG de divers pays.

J'ai quitté l'APT pour la même raison que j'ai quitté la DB : je ne pensais pas qu'il fût bon qu'un homme s'éternise à un poste à responsabilités dans une ONG. Actuellement, je suis consultant indépendant ; à ce titre, je suis parti quelques mois en Bosnie, en tant qu'observateur des droits de l'homme pour l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), et je suis engagé aujourd'hui essentiellement dans le travail de résolution et de prévention des conflits (Chypre, Albanie). Ce faisant, je reste fidèle au combat contre la torture. Car si, dans les années 70, la torture se passait essentiellement dans les prisons et postes de police et était surtout le fait des dictatures, dans les années 90, les atrocités se pratiquent souvent à ciel ouvert, et elles sont surtout le résultat de haines ethniques (comme c'est le cas en Bosnie, aujourd'hui au Kosovo, au Rwanda, etc.). Par conséquent, la lutte contre la torture n'implique pas seulement la surveillance des lieux de détention, mais plus encore le désamorçage de la haine.

Théologie... développement... lutte contre la torture... prévention des conflits : ces différentes étapes de ma vie professionnelle peuvent donner une impression d'instabilité. Que l'on me permette d'y voir au contraire une continuité : et si c'était toujours la même recherche ? Celle qui me faisait frémir, comme étudiant en théologie, en réfléchissant sur le mystère de la croix : « Pourquoi tant de souffrance ? », celle des moyens de lutter contre la misère et l'oppression, en dénonçant ceux qui en sont complices. Enfin, la recherche des moyens de rétablir la paix lorsque la haine a brisé tout ce qu'il y avait de beau et de fraternel dans la vie

³ Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

de populations entières. D'ailleurs, ce cheminement m'a fait sans doute revenir à mon point de départ, la théologie. Non pas à une vision missionnaire, comme si nous pouvions prétendre apporter aux autres une croyance supérieure à celle qu'ils ont, mais à une réflexion éthique sur des thèmes fondamentaux tels que la justice, le pardon, la réconciliation.

Je voudrais donc vous entraîner dans une réflexion essentiellement éthique. Mais une réflexion éthique, ce n'est pas seulement me demander si ce qui m'est proposé est conforme à certaines valeurs. C'est aussi me laisser mettre en question par ceux avec lesquels je ne suis pas d'accord, essayer de les comprendre et de voir la souffrance qui se cache derrière leurs affirmations. Non pas que le fait d'avoir souffert excuse tout (ainsi qu'on l'entend parfois : « Les grands criminels sont des enfants mal-aimés »), mais si l'on veut guérir les hommes de leurs préjugés, il faut s'occuper de leurs souffrances.

Droits humains : frein ou moteur au développement ?

Pour en venir à la question qui nous est proposée aujourd'hui, *Les DH : frein ou moteur au développement ?*, il est évident qu'après ce que je viens de dire, je ne vais pas affirmer que les DH sont un frein au développement. Mais cette question est posée par beaucoup de gens. Je mentionnerai ici quatre catégories de personnes selon lesquelles les DH peuvent être un frein au développement ; ce sont des personnes qui probablement défendent une des thèses suivantes :

1) Il faut d'abord un développement économique ; les DH sont un luxe que l'on ne pourra se payer que lorsque la croissance aura obtenu des résultats (opinion plutôt de droite). C'est ainsi que beaucoup de « développeurs » ont soutenu sans état d'âme des dictatures, en prétextant que la démocratie rendrait leur pays ingouvernable. De ce point de vue, les sanctions contre les Etats qui violent les DH sont contre-productives. En retardant la croissance économique, elles retardent aussi le moment où il sera possible de promouvoir une société plus harmonieuse.

2) On ne fait pas d'omelettes sans casser les œufs : le système capitaliste est tellement pourri qu'il faut faire table rase, autrement dit la révolution. Et l'on ne fait pas la révolution avec des enfants de chœur (opinion d'une certaine gauche). Par conséquent, exiger que des gouvernements du tiers-monde respectent les DH, accorder aux anciens grands propriétaires, par exemple, le droit de contester des nationalisations, demander la liberté de la presse, voire des procès qui respectent les droits de la défense, tout cela est contre-productif.

3) Le développement est avant tout un processus qui doit être autocentré. Autrement dit, il doit partir du pays concerné. Ce n'est pas en venant avec des idées occidentales (les DH sont un concept issu de la philosophie européenne et nord-américaine du XVIII^e siècle) que l'on va favoriser le développement (opinion défendue par beaucoup de dirigeants du tiers-monde et aussi par bien des Occidentaux). Par exemple, vouloir que les femmes aient les mêmes droits que les hommes, c'est introduire une notion étrangère à certaines cultures ; ou encore, la démocratie est un système occidental, qui ne marche pas dans les autres parties du monde ; etc.

4) Les DH reposent sur la primauté de l'individu, ce qui va de pair avec la déliquescence de la société. En affirmant les DH, on affaiblit le sens de l'appartenance à un corps social, de l'obéissance au chef (de famille ou de l'Etat). A la notion de droits de l'homme les tenants de cette opinion opposent celle des devoirs de l'homme, qui serait mieux acceptée par d'autres cultures et qui combattrait le laxisme des pays occidentaux.

Face à ces différentes opinions, ceux qui disent que les DH sont un principe universel, qu'ils sont indivisibles et incontournables, font figure de beaux penseurs, de grands naïfs loin des réalités, dont l'attitude peut même être contre-productive. Essayons cependant de répondre, en abordant un certain nombre de questions.

Universalité des droits humains ?

Une première question à laquelle nous devons tenter de répondre est la suivante : les DH sont-ils universels, comme le veut la Déclaration (justement) universelle des droits de l'homme dont nous célébrons cette année le 50^e anniversaire ? Ou s'agit-il d'une notion liée à la civilisation occidentale, et par conséquent un obstacle à un développement autocentré ? Je répondrai par trois remarques.

1) La première est que s'il y a une civilisation qui a bafoué les DH, c'est bien la civilisation occidentale : si l'on pense aux guerres de religion, où l'on torturait, brûlait à petit feu, écartelait des hommes, des femmes, des enfants, pour la seule raison qu'ils professaient leur foi chrétienne d'une façon différente de celle de leur prince ; si l'on pense aux génocides des populations amérindiennes (commis par les conquistadores en Amérique du Sud et même par les *pilgrim fathers*, héros de l'Amérique du Nord) ; si l'on pense à la traite des Noirs, cet hallucinant pillage du continent africain – non pas de ses richesses minières ou agricoles, mais de sa population –, à ces déportations à fond de cale dans des conditions innommables et à la vente de ces êtres humains comme du bétail, phénomène qui s'est étendu sur plusieurs siècles ; si l'on pense aux guerres coloniales, exaltées dans nos vieux livres d'histoire, mais dont nous savons qu'elles ont été accompagnées de massacres et d'humiliations incalculables ; si l'on pense à la misère du prolétariat urbain et rural du XIX^e siècle ; si l'on pense au racisme qui fut institutionnalisé par des Européens, d'abord dans l'Allemagne nazie, puis en Afrique du Sud ; si l'on pense aux deux plus gigantesques conflits de l'histoire, tous deux partis d'Europe, dont le dernier s'est terminé par l'éclatement de la bombe la plus meurtrière de tous les temps... il y a quelque ironie à dire que les DH sont un concept occidental !

Si l'on ajoute qu'aujourd'hui ces mêmes Occidentaux, qui se vantent de sanctionner les pays du tiers-monde ne respectant pas les DH et la démocratie, sont ceux-là mêmes qui font mourir, par leurs embargos, les femmes et les enfants d'un pays comme l'Irak ; que ce sont ceux qui imposent, par les oukases du FMI (Fonds monétaire international), des conditions de vie incompatibles avec la dignité humaine ; que ce sont ceux-là qui cherchent, en cette année 1998, à imposer un traité bien mal nommé l'AMI (Accord multilatéral sur les investissements), qui a pour but de donner une liberté quasi totale aux sociétés transnationales dans leurs activités économiques, au prix de l'exclusion d'une large partie de la population des pays du tiers-monde (comme des pays industrialisés d'ailleurs) ; si l'on pense enfin que les Etats-Unis, qui se veulent champion de la démocratie dans le monde, de la dignité de la femme, sont un des pays où l'on exécute le plus d'êtres humains, souvent après des procès très douteux, un pays où l'on a rétabli pour les prisonniers des coutumes moyenâgeuses telles que l'enchaînement, l'interdiction de parler, etc., on a vraiment beaucoup de peine à proclamer l'Occident d'aujourd'hui champion des DH.

2) Ma deuxième remarque sur l'universalité des DH est que si l'on cherche dans la littérature des civilisations non occidentales, on trouve des textes absolument extraordinaires qui pourraient constituer un fondement d'une philosophie des DH, même si le terme était inconnu à l'époque. Permettez-moi de citer ici quelques-uns de ces textes, et tout d'abord ce que l'on appelle les *Inscriptions*

d'*Ashoka*, ce roi indien du III^e siècle avant Jésus-Christ, qui, après avoir commis des atrocités, changea totalement de disposition sous l'influence du bouddhisme. Voici ce qui est écrit sur ses stèles :

Cent cinquante mille êtres humains furent déportés, cent mille furent tués, et un bien plus grand nombre encore moururent [...] Le roi aimé des dieux se repent d'avoir conquis Kalinga [...] Tous les hommes sont pour moi comme mes enfants. De même que je souhaite pour mes enfants de recevoir en partage tout le bonheur possible et le salut, ici-bas et dans l'au-delà, de même je le souhaite à tous les humains.

Ashoka dit son désir d'inculquer à tous ses sujets la compassion envers toute créature (y compris les animaux), le devoir d'*ahimsa* (non-violence). Il ajoute plus loin :

Le roi aimé des dieux respecte toutes les formes de la foi... La substance de toute religion est d'être au service de sa foi sans jamais rabaisser celle des autres.

Changeant de continent et d'époque, j'aimerais me référer au fameux texte du chef amérindien du siècle passé, Sealth (qui a donné son nom à la ville de Seattle), qui, répondant à l'émissaire du président des Etats-Unis venu lui proposer d'acheter les terres de sa tribu, déclare :

Etrange idée pour nous. Peut-on acheter ou vendre le ciel... la chaleur de la terre ? Le moindre recoin de cette terre est sacré pour mon peuple. Chaque aiguille de pin luisante, chaque grève sablonneuse, chaque écharpe de brume dans le bois noir, chaque clairière, tout cela est sacré dans la mémoire de mon peuple [...] Nous savons que l'homme blanc ne comprend pas nos pensées. Pour lui un lopin de terre en vaut un autre, car il est l'étranger qui vient piller de nuit. Le sol n'est pas son frère, mais son ennemi, et quand il l'a conquis, il poursuit sa route. Il laisse derrière lui les tombes de ses pères et ne s'en soucie pas.

Si je vous cite ce texte, c'est parce qu'il va plus loin que les textes de référence actuels des DH et rejoint la préoccupation – relativement récente – des droits écologiques, du droit à un développement durable.

Et ce verset du Coran (sourate 5, verset 35), que j'aimerais mettre en exergue des appels d'Amnesty International :

Celui qui tue un homme (à moins que ce ne soit pour un autre meurtre ou pour violence dans le pays) est comme s'il avait tué tous les hommes ; celui qui en sauve un est comme s'il avait sauvé l'humanité.

N'est-ce pas là une affirmation formidable de la valeur incommensurable de chaque individu ?

Malgré cela, beaucoup d'Occidentaux – et d'autres régions du monde aussi – considèrent que les peuples non occidentaux ne sont pas réceptifs au concept des DH. Il est vrai que l'on a de la peine à trouver, dans les traditions non occidentales, une formulation juridique, en termes de « droits ». En revanche, l'appel à la compassion, l'affirmation que, devant Dieu, il n'y a pas de riche et de pauvre, de noble ou d'esclave, et que même la différence de religion n'a pas d'importance, tout cela est présent dans quasiment toutes les cultures, souvent accompagné d'une affirmation du respect de la nature qui commence maintenant seulement à être intégrée dans les DH.

Je ne veux pas dire par là que les Occidentaux sont les mauvais et que les gens des autres cultures sont meilleurs. L'Occident est à l'origine de la Croix-Rouge et de beaucoup d'œuvres admirables, il a une pensée et une littérature extraordinaires, et je n'ignore pas les atrocités qui ont pu être commises par des Africains ou des

Asiatiques, ou dans les civilisations précolombiennes. Je dis simplement qu'aucune civilisation n'apparaît comme ayant un monopole, ni en bien ni en mal. On peut alors se demander si la thèse que les DH ne sont pas un concept universel ne sert pas principalement ceux qui ont intérêt à ne pas les appliquer, aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres. Ce sont d'une part ceux qui, dans les pays occidentaux, sont prêts à violer les droits fondamentaux dans les pays du tiers-monde, ou à appuyer ceux qui les violent, faisant comme si, dans ces pays, la torture faisait moins mal, l'humiliation était moins ressentie ; d'autre part, ceux qui, dans les pays du tiers-monde, cherchent une excuse pour ne pas respecter les DH, en se faisant les champions d'une « authenticité » qui n'est rien d'autre qu'une recherche de pouvoir. Comme tous les dictateurs du monde (tels Milosevic avec la bataille du Kosovo ou Mussolini avec l'histoire romaine), les Mobutus, les ayatollahs se réfèrent à la tradition de leur pays pour insuffler un nationalisme ou un fanatisme religieux, qui négligent les DH mais grâce auxquels ils pourront conquérir le pouvoir ou s'y maintenir.

3) Cependant, et c'est ma troisième remarque, s'il faut refuser avec énergie l'idée que les DH ne seraient véritablement compris que chez les Occidentaux, il faut bien reconnaître que *la façon dont ces DH ont été présentés au monde* est parfois typiquement occidentale, et cela doit nous faire réfléchir : lorsque nous, Occidentaux, nous voulons présenter notre conception de l'égalité, de la démocratie, nous le faisons souvent d'une façon choquante pour les pays d'autres cultures.

Nous avons fait preuve de sélectivité en proclamant les libertés individuelles comme prioritaires et en négligeant les droits collectifs, par exemple en réprouvant les châtiments corporels, mais sans considérer que le système judiciaire mis en place par la colonisation (qui condamne à de longues peines de prison) a détruit les systèmes juridiques traditionnels, qui visaient non pas à l'exclusion du délinquant, mais à sa réintégration. Nous avons considéré comme négligeables les morts et les personnes atteintes dans leur santé à cause des conséquences de ce que nous avons appelé le développement économique (telle la catastrophe de Bhopal suite à un accident chimique). Par contre, nous considérons que la pornographie entre dans le cadre de la liberté d'expression, alors qu'elle est ressentie par certaines populations comme une atteinte à leur dignité.

Nous avons sous-estimé la fierté des peuples. Aucun être humain (à l'exception peut-être de quelques révolutionnaires) n'aime voir son pays dénigré. Lorsque nous disons : « Les pays arabes (ou asiatiques, ou d'une région quelconque) bafouent les DH », cela est sans doute vrai, mais la majorité des Arabes (ou des gens d'autres pays asiatiques ou africains) se sentent personnellement insultés par une telle affirmation, même s'il leur arrive d'être très virulents dans leurs critiques à l'égard de leurs gouvernants. En leur enjoignant d'adhérer à un jugement de ce type, nous leur demandons quelque chose qui est très contraire à la notion de fidélité à leur groupe social qu'ils ont assimilée dès leur enfance. Ensuite, si nous Suisses, ou nos collègues américains, ou français, ou anglais, parlons des violations de DH des Arabes, nous oublions que nous sommes perçus comme Suisses, Américains, Français, Anglais... Les Arabes auront la même réaction que j'ai face aux critiques américaines relatives à l'attitude de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale : je suis prêt à reconnaître que mon pays a soutenu des dictatures, mais j'ai de la peine à accepter ces critiques quand elles viennent des Etats-Unis !

Les Occidentaux ont oublié la notion de solidarité avec son groupe. Sans changer de continent, je puis faire état de mon expérience de travail en Republika Srpska (Bosnie). J'ai fait la curieuse découverte que je n'étais pas bien reçu quand je me présentais comme observateur des DH, ceux-ci étant devenus pour eux synonyme de conspiration antiserbe, et le Tribunal de La Haye l'instrument de cette coalition. D'où ma conviction que nous n'arriverons pas à faire progresser un pays

sur la voie du respect des DH en lui faisant *perdre la face*. Or, l'arme brandie par l'Occident, ce sont souvent les sanctions économiques, et imposer des sanctions, c'est vouloir mettre son interlocuteur à genoux. Ce n'est pas dans une telle position qu'on prend des engagements valables pour le respect des DH ; en général, il se produit alors un sursaut de fierté nationale. Je ne dis pas qu'il ne faut jamais imposer des sanctions. Elles ont pu jouer un rôle important, par exemple dans le processus qui a amené la chute de l'apartheid. Mais les sanctions ne sont qu'un moyen très ponctuel, dans le cadre d'une stratégie plus vaste. Et il peut s'avérer parfois plus positif de renoncer à des sanctions que de les prolonger indéfiniment.

En conclusion, lorsque nous parlons des DH à des gouvernements ou à des peuples du tiers-monde, nous devons user d'une grande délicatesse. Rien ne justifie l'arrogance des Occidentaux qui viennent dire : « Nous vous punissons parce que vous n'observez pas les DH, et c'est nous qui savons quels sont ceux que vous avez violés. » Ce qu'il faut d'abord, c'est engager un processus dans lequel les ressortissants d'autres pays découvrent que le respect des DH s'enracine dans les valeurs de leur peuple. Ensuite, un peu d'humilité ne fait pas de mal : sachons reconnaître que l'Occident a aussi violé les DH, mais que la communauté internationale est en train de prendre conscience de sa responsabilité ; enfin, les non-Occidentaux doivent comprendre que le respect des DH sert leur propre intérêt. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas condamner clairement les dictatures, mais sachons le faire en évitant de faire perdre la face à tout un peuple.

Donc, s'il faut refuser clairement l'idée que la notion de la dignité humaine sans discrimination n'a pu se développer qu'en Occident, nous devons reconnaître que la façon dont nous avons abordé (j'allais dire prêché) les DH, elle, est bien occidentale, et rend notre position bien souvent inacceptable pour le reste du monde. Il faut même reconnaître que l'on peut être militant sincère pour les DH en partant d'autres prémisses que celles que nous avons en Occident⁴.

Autres questions : la violence, les droits et les devoirs de l'homme

Après la question de l'universalité des DH et la reconnaissance des erreurs que nous autres Occidentaux – y compris les ONG – avons faites et continuons à faire dans la manière de les asséner à d'autres peuples, j'aurais aimé répondre à quelques autres questions posées par ceux qui pensent que les DH peuvent être un frein au développement.

⁴ Par exemple, pour nous les DH sont fondés sur l'égalité, mais on peut militer pour les DH à partir d'autres prémisses ; ainsi, les sociétés traditionnelles peuvent être très inégalitaires, mais chez certaines d'entre elles, cette inégalité crée des responsabilités et une solidarité qui sont des valeurs fondamentales. C'est ainsi que le grand frère aura toute sa vie prééminence sur son petit frère, et le mari sur sa femme, mais cette prééminence impliquera une responsabilité. La pire des situations, du point de vue des DH, c'est lorsque l'idée de liberté et d'égalité a aboli la responsabilité alors que les institutions sociales ne sont pas adaptées à cette liberté et à cette égalité. Ainsi, si l'homme et la femme sont reconnus égaux, on va peut-être considérer que la femme n'a plus besoin de protection et l'homme peut quitter sans scrupule la femme à qui il a fait des enfants, alors qu'en réalité le statut social de la femme ne lui donne pas les moyens de survivre décemment seule. Sa condition est dès lors bien pire que dans les structures traditionnelles où elle est considérée comme inférieure à l'homme. On a vu des situations semblables lors de l'abolition de l'esclavage : « Puisque j'émancipe mes esclaves, je n'ai plus besoin d'assurer leur nourriture. » De même, l'histoire nous a souvent montré que la condition des prolétaires des grandes villes ou des campagnes peut être pire que celle des esclaves.

Parmi ces questions se pose celle de savoir si la violence, qui implique la mise entre parenthèses des DH, n'est pas parfois nécessaire, et si dans certains cas les réformes ne seraient pas incompatibles avec le respect scrupuleux des DH.

La question de la violence est beaucoup trop gigantesque pour pouvoir être traitée ici. Je dirai simplement que je ne suis pas un non-violent absolu. Même le Mahatma Gandhi disait : « J'aime mieux être violent que lâche. » Mais l'expérience a malheureusement montré que là où l'on s'est permis de mettre les DH en veilleuse, le temps de faire une révolution, le temps d'assurer son pouvoir, il n'a quasiment jamais été possible de revenir naturellement à un Etat de droit. Car ou bien l'on n'arrive pas à conquérir le pouvoir incontesté dont on prétend avoir besoin pour changer la société, et par conséquent il faut continuer à utiliser des moyens illégaux pour y parvenir, ou bien on réussit à obtenir un pouvoir sans partage, et on ne voit alors pas pourquoi on changerait des méthodes qui ont si bien réussi, tant il est vrai qu'on s'habitue malheureusement très vite au pouvoir absolu.

Faire la révolution est parfois nécessaire, je suis d'accord. Mais comment faire, quand on utilise la violence, pour continuer à considérer l'autre comme un être humain, et par conséquent digne de respect ? Comment faire pour ne pas oublier que mon ennemi a aussi ses propres intérêts à défendre, et qu'en l'attaquant trop violemment, je ne fais que lui donner des armes pour qu'il m'attaque à son tour ? Cela est quasiment impossible ! Le problème avec la violence, ce n'est pas de l'utiliser, c'est d'en sortir, car on a mis en place des structures de haine dont, comme l'expérience nous le montre, il est très difficile de se débarrasser. C'est là, précisément, que les DH sont utiles, car ils disent où sont les limites à ne pas dépasser.

On nous répondra que la non-violence est inefficace. Et la violence, alors ? L'est-elle davantage ? Les méthodes violentes ont parfois permis de gagner le pouvoir, mais rarement d'instaurer le régime idéal que l'on préconisait.

Une autre question parfois abordée est la suivante : « Faut-il opposer droits de l'homme et devoirs de l'homme ? » On sait qu'un projet de « Déclaration des devoirs de l'homme » a été proposé pour être adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, selon le vœu de ses promoteurs, le 10 décembre 1998, comme pour contrebalancer la Déclaration universelle des droits de l'homme, cinquante ans après⁵.

Sur cette question, je me contenterai également de faire trois remarques. La première est que, incontestablement, nous avons tous besoin d'une éthique. Mais les DH *sont* déjà une éthique, une affirmation de devoirs, et pas seulement dans l'article 29 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais dans tous ses articles. Si je dis : « Nul ne sera soumis à la torture », cela implique que j'ai le devoir d'empêcher qu'aucune personne ne soit torturée, et va donc beaucoup plus loin que de dire : « J'ai le devoir de ne torturer personne. » La différence entre la proclamation des DH et celle des devoirs ou les codes de morale, c'est justement de

⁵ Ce projet de Déclaration des devoirs de l'homme est porté par des anciens chefs d'Etat et de gouvernement prestigieux : Helmut Schmidt, Jimmy Carter, Kurt Furgler, Lee Kuan Yew (ancien premier ministre de Singapour). Un de ses principaux rédacteurs est le théologien suisse Hans Küng. De prime abord, il semble qu'ils aient raison : la contrepartie des droits, ce sont les devoirs. Et puis, n'est-ce pas aller dans le sens d'une universalité puisque la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples a un chapitre sur les droits et un autre sur les devoirs de l'homme ? Chez nous aussi, on entend souvent dire que l'idéologie des DH a encouragé les attitudes revendicatives de ceux qui exigent toujours le respect de leurs droits, mais refusent de faire le moindre sacrifice pour le bien de la collectivité.

renverser la motivation. Ce n'est pas parce qu'on m'a prescrit un devoir que je vais faire ceci ou cela, c'est parce que tout être humain est revêtu de dignité⁶.

Ma deuxième remarque est que l'adoption d'une Déclaration des devoirs de l'homme peut être dangereuse dans la mesure où elle laisserait entendre que les droits de l'homme ne peuvent être revendiqués que par ceux qui accomplissent les devoirs de l'homme. Or précisément, la force bouleversante des DH, c'est que ce ne sont pas les droits réservés aux gens qui font leur devoir, ni même les droits des innocents (car qui est totalement innocent ?), mais les droits de n'importe qui ayant la qualité d'être humain (certains voudraient même élargir ces droits au-delà de l'espèce humaine, mais en aucun cas on ne peut rétrécir la catégorie de ceux qui ont droit).

Cela dit, la réflexion sur les devoirs de l'homme nous interpelle : il est vrai qu'on ne peut pas revendiquer ses droits si l'on ne s'engage pas, si l'on n'est pas prêt à une solidarité, voire à des sacrifices. Mais cela devrait plutôt nous engager à une réflexion sur l'éthique qu'à établir une liste de devoirs. C'est la recherche d'une éthique planétaire – oh ! combien indispensable aujourd'hui – qui anime par exemple le grand théologien qu'est Hans Küng, mais une éthique réduite à une série d'articles ressemble singulièrement à une leçon de morale, et nous avons besoin de plus que cela.

Risques de conflits entre DH et développement

En conclusion à la question posée par notre titre, *Les DH : frein au moteur au développement ?*, c'est-à-dire à la question des éventuelles contradictions entre développement et DH, nous pouvons dire que, dans l'objectif final, il n'y a guère de différence. En effet, si le développement est autre chose que la simple croissance économique, s'il vise à la réduction des écarts entre les couches de la société, à la participation des populations, à la solution pacifique des conflits, et si les DH sont autre chose qu'une simple affirmation juridique des droits de l'individu, alors les objectifs du développement sont identiques à ceux des DH.

Par contre, il faut bien reconnaître que les objectifs intermédiaires (c'est-à-dire à court et à moyen terme) du développement peuvent être en conflit avec les DH. Par exemple, on peut se lancer dans un projet de développement qui risque de favoriser une couche de la population déjà privilégiée, ou d'encourager des méthodes contraires aux DH (travail des enfants), ou encore de fortifier un gouvernement répressif (tel le barrage des Trois-Gorges en Chine).

Une question particulièrement aiguë est celle de la collaboration avec les régimes répressifs. Deux positions s'affrontent ici entre les uns qui voudraient

⁶ On retrouve la même proclamation que dans l'Évangile : « Vous êtes sauvés par la grâce » ; après, vous en tirerez les conséquences. Si nous n'entendons pas *d'abord* la proclamation de la dignité de l'homme, et ensuite seulement en tirons les conséquences pour notre éthique, nous nous condamnons au moralisme. Le moralisme consiste à se demander : « Que dois-je faire pour être en ordre avec la loi ou ma conscience ? » La préoccupation de l'éthique, c'est la recherche des valeurs qui me permettront d'agir de façon cohérente en dépassant l'obéissance à une série de préceptes. Si je dis : « Tu ne dois pas torturer », inmanquablement, on va me demander : « Jusqu'où puis-je aller sans que ce soit de la torture ? » Si au contraire je proclame d'abord la dignité imprescriptible de la personne humaine, cette question ne se pose plus, et la conséquence ne sera pas seulement de ne pas commettre tel ou tel acte, mais que je devrai lutter pour que nulle part aucun être humain ne soit soumis à des traitements qui le déshumanisent. Autrement dit, une déclaration des droits est une base plus éthique qu'une déclaration des devoirs.

refuser toute collaboration avec ceux qui violent les DH, et les autres qui rétorquent : « En coupant nos programmes, nous nous privons des moyens d'influencer, ne serait-ce que de façon minime, leur politique, voire de protéger ceux qui seraient victimes de leur arbitraire. » C'est là un débat très important mais que je ne puis entamer ici, car il faudrait le faire en examinant différents cas particuliers.

Il y a cependant un point qui est clair : aucun projet de développement ne doit directement servir les forces de répression.

Les menaces actuelles contre les DH et comment lutter pour leur promotion

Je voudrais maintenant essayer de situer les principales menaces au respect des DH, et rappeler quelles sont les principales armes à notre disposition pour promouvoir ce respect et quels sont les acteurs qui mènent cette lutte. En ce qui concerne les menaces, je m'arrêterai aux idéologies ; en ce qui concerne les acteurs, je me concentrerai sur les Nations Unies, les gouvernements et les ONG.

Menaces idéologiques

Au cours de l'histoire, les violations des DH ont souvent été causées, ou du moins amplifiées, par des idéologies : l'idéologie de la supériorité de la race aryenne est l'une des plus criantes, mais il y en a d'autres : celle de l'appel à évangéliser tous les peuples de la terre, ou celle du devoir de propager l'islam ou de punir les infidèles, ou encore les diverses idéologies révolutionnaires selon lesquelles le bonheur de l'humanité ne peut être atteint sans une prise de pouvoir de telle partie de la population, ou simplement les idéologies nationalistes, etc. Les partisans de ces idéologies portaient souvent d'une fidélité, d'une loyauté à l'égard de leur religion ou de leur identité, qui a fréquemment débouché sur des atrocités.

Aujourd'hui, quelles sont les idéologies qui menacent les DH ? N'hésitons pas à être quelque peu provocant : l'idéologie aujourd'hui la plus dangereuse, parce que la plus puissante, me paraît être celle qui affirme que *la liberté des marchés ne doit pas connaître d'entraves*. Il s'agit d'une idéologie parce qu'elle part de l'idée que la prospérité économique doit l'emporter sur toute autre considération et qu'elle est l'objet d'un acte de foi de la part de ceux qui y adhèrent, comme s'il s'agissait d'une vérité évidente, incontestable. Il s'agit de l'idéologie la plus dangereuse pour plusieurs raisons : d'abord, parce que c'est celle des hommes les plus puissants du globe ; ensuite, parce que ceux qui adhèrent à cette idéologie (comme tous ceux qui ne songent pas à remettre en question ce qu'ils croient) ne voient pas les souffrances qu'ils occasionnent : persuadés que le néolibéralisme a prouvé, par la chute du communisme, qu'il est le seul système économique viable (ce qui n'est peut-être pas faux), ils ne voient pas les relations de cause à effet entre les décisions économiques et les souffrances de ceux qui sont loin d'eux ; la troisième raison, c'est que cette idéologie se situe dans le courant de la mondialisation. Attention ! ce n'est pas la mondialisation qui est l'idéologie dangereuse ; la mondialisation est un fait, mais c'est un fait dont profitent ceux qui veulent une liberté illimitée pour leurs capitaux. Et la quatrième raison pour laquelle cette idéologie est aujourd'hui la plus dangereuse est qu'elle tend à négliger l'exigence – indispensable aujourd'hui – de « soutenabilité » (développement durable).

Mais ce serait faire preuve d'aveuglement – idéologique aussi – de voir le danger pour les DH uniquement dans un néolibéralisme mondialiste. La

mondialisation est peut-être (je n'en suis pas totalement sûr) à l'origine d'autres tendances idéologiques, qui se sont affirmées en réaction contre la mondialisation. Il s'agit de ce qu'on appelle le nationalisme, auquel est apparenté le fanatisme religieux. Ces deux tendances ont ceci de commun qu'elles partent d'une frustration et/ou d'une peur, la peur de perdre son identité. Or, même si le droit à l'identité n'est pas un droit proclamé comme tel par la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est implicitement contenu dans beaucoup de ses articles, tels ceux qui proclament la dignité de chaque être humain, le respect de la personnalité juridique, la liberté d'expression, le droit d'exprimer sa culture. Tout cela montre l'importance capitale, pour l'individu comme pour les peuples, de ce qu'on peut appeler l'identité. Mais, comme pour le néolibéralisme, ce n'est pas parce qu'on essaie de comprendre ce qui est à l'origine des idéologies qu'on justifie les conséquences catastrophiques qu'elles peuvent avoir.

La peur de l'autre, de celui qui est différent, qui ne partage pas nos coutumes, notre langue, mais surtout notre religion, ou la frustration d'avoir été privé de ce qu'on considérait comme son héritage spirituel – quand ce n'est pas de sa terre – ont conduit à des atrocités innommables, dont les pires ont été les génocides et la purification ethnique. Mais on assiste aussi à des comportements moins spectaculaires qui sont le racisme ordinaire, l'exclusion d'une catégorie de personnes. Derrière le refus d'examiner les demandes d'asile de ceux qui n'ont pas les papiers nécessaires et le fait de mettre le feu à des foyers de requérants d'asile, on décèle peut-être une adhésion semblable, même si elle se situe à des degrés différents, à l'idéologie qui veut que l'autre soit une menace pour ma sécurité et mon confort.

Les armes et les acteurs pour la promotion des DH

J'aimerais d'abord mentionner le gigantesque travail qui a été fait dans le cadre des Nations Unies ou d'autres organisations internationales – et j'espère ainsi rétablir l'équilibre : après avoir dénoncé le danger du néolibéralisme ou d'une mondialisation que l'opinion a tendance à assimiler au néolibéralisme, je dis que ce n'est que dans une institution mondiale et dans une réflexion mondiale que nous pouvons lutter pour l'application universelle des DH. Oh ! certes, il est facile de se moquer de l'inefficacité des Nations Unies et de l'hypocrisie des gouvernements qui d'une part affirment les grands principes des DH et d'autre part n'hésitent pas à les violer quand leurs intérêts sont en jeu. Mais c'est justement cette contradiction qui est passionnante, car les Etats sont pris en tenaille entre leurs intérêts – qu'ils ne sont évidemment pas prêts à lâcher – et des idéaux qu'ils ont été petit à petit forcés de reconnaître comme prioritaires.

Il faut d'abord parler de l'arsenal d'instruments du droit international : depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, une quantité de déclarations et de conventions concernant les DH ont été adoptées⁷. Ces

⁷ Les plus importantes sont : les deux Pactes internationaux de 1966, le premier relatif aux droits civils et politiques, le second aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de 1965, la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de 1979, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants de 1984, la Convention sur les droits de l'enfant de 1989, sans oublier la Convention relative au statut des réfugiés de 1950 et son protocole de 1967. Parmi les instruments, on compte aussi les « déclarations », telles que la Déclaration sur le droit au développement (1986), celle sur les disparitions de personnes (1992), sur les défenseurs des DH (1998), etc.

conventions ne sont pas appliquées ? C'est vrai, mais comment s'en étonner quand on sait qu'elles ont été faites par les Etats pour se sanctionner eux-mêmes. Ce qui est un pas gigantesque, c'est que ces conventions mettent les Etats face à leurs contradictions, et qu'elles donnent une base légale permettant l'intervention des autres Etats d'une part, des ONG d'autre part. Quant aux déclarations – par exemple la Déclaration sur le droit au développement –, on sait qu'elles ne sont pas contraignantes. Toutefois, elles ont souvent permis de préparer des conventions et elles ont une autorité morale qui donne une base pour l'intervention des ONG.

Aujourd'hui, l'effort principal des Nations Unies est de faire appliquer ces conventions (*implementation*). Cela requiert un travail minutieux d'information sur ce qui se passe dans les différents pays, qu'on appelle en anglais *monitoring*. Il y a quelques années, c'était la tâche réservée aux ONG, comme Amnesty International. Mais les Nations Unies s'y sont mises aussi, d'une part avec les comités chargés de veiller à la mise en œuvre des conventions (Comité des droits de l'homme, Comité contre la torture, Comités pour l'élimination de la discrimination raciale, de la discrimination à l'égard des femmes, Comité des droits de l'enfant, Comité des droits économiques, sociaux et culturels (DESC). D'autre part, la Commission des DH des Nations Unies a nommé des « rapporteurs spéciaux » et des « groupes de travail ». Malheureusement, déplorent les milieux des DH, ces comités, ces rapporteurs... et même la Commission des DH (composée des représentants des gouvernements) n'ont aucun pouvoir de sanction. C'est vrai. Mais là aussi, il y a des progrès qui se font lentement. Après que le Conseil de sécurité eut mis en place des tribunaux internationaux pour juger les crimes de l'ex-Yougoslavie et ceux du Rwanda, une conférence spéciale, réunie à Rome en été 1998, a posé les bases d'une Cour pénale internationale pour juger les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les génocides. Certes, on est encore loin de voir ce tribunal établi et travailler efficacement, et il semble qu'il restera toujours impuissant face aux hommes qui sont au pouvoir, mais l'arrestation du général Pinochet montre qu'enfin les principes d'un droit international des DH commencent à trouver une application.

On a largement dénoncé l'hypocrisie de l'ONU. Je ne parlerai pas tant d'hypocrisie que de conflits entre intérêts divergents des Etats entre eux ainsi qu'à l'intérieur des Etats. Il y a les intérêts économiques et diplomatiques, et il y a l'affirmation des DH. Il ne faut pas voir que de l'hypocrisie dans ces contradictions, mais aussi les soubresauts d'un processus allant de l'absolue souveraineté des Etats à un régime de respect des DH garanti par la communauté internationale.

Cela ne signifie pas qu'il ne faille pas sévèrement critiquer les NU lorsque ces contradictions apparaissent. Là aussi, comprendre ne signifie pas excuser : il faut impitoyablement déceler cette hypocrisie, afin précisément de mettre en place des instruments qui échappent aux (inévitables) pressions des Etats.

Aussi, après avoir mentionné le travail pour les DH au niveau des organisations internationales, il faut mentionner celui qui se fait au niveau des gouvernements. En jargon de relations internationales, on parle des relations « bilatérales » par contraste avec les relations « multilatérales ». Les Etats peuvent exercer une influence en faveur du respect des DH par d'autres Etats, en s'appuyant sur les conventions internationales que nous venons de mentionner. Pour ce faire, ils disposent de trois armes : la diplomatie, la politique économique et la coopération au développement.

Le temps me manque pour développer ces trois moyens. Mais ici aussi toute une série de questions se posent. Comment utiliser l'arme de la diplomatie ? Faut-il avoir recours aux sanctions économiques, et sinon, y a-t-il d'autres moyens de pression, en deçà des sanctions économiques ? A quel moment faut-il renoncer à la coopération au développement ? C'est sans doute une des tâches d'un institut

comme l'IUED de ne pas lâcher un dialogue constructif mais sans complaisance avec les différents secteurs de l'administration fédérale qui utilisent ces trois instruments, c'est-à-dire non seulement la DDC (Direction du développement et de la coopération), mais aussi les divisions politiques du DFAE (Département fédéral des affaires étrangères) ainsi que l'OFAEE (Office fédéral des affaires économiques extérieures), qui dépend du Département fédéral de l'économie.

Mais un troisième type d'acteurs, ce sont les ONG (organisations non gouvernementales). Je me contenterai ici de donner un exemple. La réalisation de la Cour pénale internationale n'aurait sans doute pas été possible sans le travail acharné des ONG. En effet, les Etats ont rarement intérêt à reprocher à d'autres Etats leurs violations des DH. S'ils le font, c'est sous la pression de leur société civile, représentée par les ONG. Ce sont d'abord celles d'Amérique latine, qui ont commencé à réclamer inlassablement, et surtout depuis la fin des dictatures dans les années 80, que soit mis fin à l'impunité dont bénéficient les responsables des violations massives des DH. Ce sont les grandes ONG internationales (Amnesty International, Commission internationale de juristes) qui ont entamé les travaux préparatoires pour les cours pénales internationales ; ce sont souvent les ONG locales qui vont fournir l'information nécessaire. Et comment ne pas rappeler aussi le rôle des ONG dans la mise en place des mécanismes de contrôle (comme celui pour la prévention de la torture), qui sont petit à petit acceptés par la communauté internationale ?

Mais j'aimerais ne pas réduire le rôle des ONG à celui de juriste, d'informateur et de gendarme. Les ONG ont aussi un travail immense à accomplir par leur action d'éducation ainsi qu'en établissant un dialogue avec les populations et en travaillant à la réconciliation. Car il faut aller plus loin que de rendre la justice : il faut mettre en place un processus de réconciliation. Aussi, plus encore que la création d'une Cour pénale internationale, je salue des initiatives comme la Commission Vérité et Réconciliation d'Afrique du Sud, présidée par l'archevêque Desmond Tutu (bien qu'étant un organe officiel ayant des pouvoirs de l'Etat, elle est représentative de la société civile), car ce mécanisme, qui n'exclut pas la mise en marche de la justice et la condamnation des coupables, est un véritable mécanisme de réconciliation. Il exige de la part des anciens criminels la reconnaissance des faits, mais, à partir de là, il crée les conditions d'une véritable réconciliation. Or l'expérience montre que celle-ci ne peut être opérée par une simple application de la justice.

Pistes de réflexion pour ceux qui cherchent à concilier droits de l'homme et développement

Nous célébrons aujourd'hui l'ouverture des cours de l'année universitaire 1998-1999 de l'IUED. En consacrant la leçon inaugurale au thème *Droits humains et développement*, l'IUED marque sa sensibilité à ces problèmes et, sans doute, son intention de les approfondir. Il ne m'appartient sans doute pas de fixer le programme, mais peut-être puis-je vous dire ce qu'un homme qui travaille dans les questions de DH attend de la réflexion d'un institut comme le vôtre. Et puisque l'un des principes du travail de l'IUED est l'interdisciplinarité, je me demanderai quels sont les principaux thèmes qui devraient susciter notre analyse, notre réflexion, notre dialogue, dans ce vaste domaine que sont les relations entre DH et développement.

Un premier grand thème est celui des *accords commerciaux internationaux*. Quels vont être leurs effets sur les droits économiques, sociaux et culturels ? On sait que ceux-ci ont souvent été considérés comme des DH facultatifs, sous prétexte que

leur application coûte cher, mais il faut rappeler que, même si l'on ne peut pas s'attendre à ce que tous les pays assurent à toute leur population travail, sécurité sociale, éducation et soins médicaux, on peut exiger des Etats qu'ils ne prennent aucune mesure propre à nuire à la jouissance de ces droits. Ceux qui ont une responsabilité toute particulière, ce sont les Etats qui, disposant de moyens financiers en abondance, imposent aux autres Etats des accords qui vont empêcher la réalisation de ces droits économiques, sociaux et culturels, voire obliger ces Etats à renforcer leurs mesures de répression. C'est pourquoi ces accords économiques représentent un défi non seulement pour les économistes et les spécialistes du développement, mais aussi pour les spécialistes des DH.

Un autre grand thème est celui des *réfugiés*, thème dont on connaît surtout l'aspect typiquement humanitaire, ou juridique (qu'est-ce qui permet de considérer une personne comme réfugiée ou non ?). Il apparaît même parfois comme un problème de politique intérieure suisse. Ou bien, on y voit un problème de logistique : comment distribuer l'aide à tous les réfugiés dispersés dans la brousse ou dans la montagne ? Or, il faut bien se rendre compte que les implications de la problématique des réfugiés pour le développement sont gigantesques⁸.

Du problème des réfugiés on en vient à celui de la *résolution des conflits*. Lorsque je commençais à m'intéresser aux problèmes du développement, dans les années 60 et 70, je crois n'avoir rencontré personne qui soutienne que l'un des principaux obstacles au développement résidait dans les conflits internes. Nous étions en pleine période de décolonisation et de guerre froide : les conflits avaient lieu avec l'ancien colonisateur (ou ses valets), ou il s'agissait de conflits considérés comme des « réchauffements ponctuels » de la guerre froide (guerre d'Algérie, guerre du Vietnam, etc.), ou encore de soulèvements de dictateurs. Aujourd'hui, dans les années 90, on se rend compte que l'un des principaux obstacles au développement, ce sont les conflits innombrables qui sévissent dans tous les continents. Ces conflits ne sont plus menés par des dictateurs, mais par des peuples entiers, et sont d'autant plus cruels⁹. Nous devons bien comprendre que le développement n'est pas possible s'ils ne trouvent pas une solution.

Que pouvons-nous faire ? La promotion des DH est-elle un moyen de prévention des conflits, par exemple en faisant accepter la tolérance religieuse ? Mais prêcher les DH est aussi inutile que prêcher la morale.

La réconciliation entre les peuples exige plus que de prêcher. Il faut créer la conscience d'une solidarité commune, et il faut un projet commun. Ce qui manque le plus désespérément à certains pays, ce ne sont pas les ressources ni l'instruction, mais de pouvoir considérer une partie de leurs compatriotes – ou le pays voisin –

⁸ D'abord, parce qu'en quittant leur pays d'origine, les réfugiés l'ont souvent privé d'une importante capacité de production. Ensuite, en arrivant dans un autre pays, ils créent une charge immense – et, dans un petit nombre de cas, un apport intéressant pouvant mettre en valeur des ressources. Enfin, il y a tout le problème de leur intégration et de leur éducation. La masse des réfugiés dans le monde (plus de 20 millions, sans parler des personnes déplacées dans leur propre pays), si on ne leur fournit pas logement, travail et conditions de vie décentes, et surtout s'ils ne reçoivent pas une éducation appropriée, va constituer une cause d'instabilité. Quelles sont les mesures que vont prendre les pays en développement pour intégrer cette masse de réfugiés ? Il ne s'agit pas seulement d'un problème humanitaire, mais d'un véritable problème de développement.

⁹ Ces conflits ont souvent une origine religieuse (on connaît les thèses de Huntington, qui part de la constatation que presque tous les conflits de notre époque ont lieu sur la ligne de séparation entre religions (mentionnons l'Irlande, la Bosnie, le Kosovo, Chypre, le Liban, la Palestine, l'Afghanistan et l'Iran, l'Inde et le Pakistan, la Chine et le Tibet, le Sri Lanka, l'Arménie et l'Azerbaïdjan, les républiques ex-soviétiques, le Soudan, etc.). Souvent, c'est au nom de la religion qu'un groupe armé met un pays à feu et à sang (Afghanistan, Algérie).

non plus comme des ennemis, mais comme des personnes avec qui il n'y a pas d'autre solution que de construire un avenir commun.

La *lutte contre la torture* n'est pas seulement une exigence humanitaire, c'est aussi une exigence du développement. En effet, l'une des caractéristiques de la torture est sa tendance à se propager par imitation. « Souviens-toi, disait un sage, que ce que tu as le plus à craindre de ton ennemi, c'est que tu finisses par lui ressembler. » En torturant tes frères, tu les pousses à devenir tortionnaires à leur tour. Et lorsque la torture – et avec elle les autres exactions : massacres, disparitions, viols (le viol est une technique particulièrement machiavélique, non seulement par le fait qu'il s'attaque aux femmes, en général désarmées, mais parce qu'il fait de l'humiliation – des femmes et des hommes – l'une des armes les plus cyniques, l'une de celles dont les blessures mettent le plus de temps à guérir) –, lorsque la torture et les autres exactions se sont répandues dans un pays, ce pays n'est plus gouvernable ni développable. D'où l'importance de tout ce qui peut être fait pour éradiquer la torture, et également l'importance de l'amélioration de la condition carcérale.

Je m'aperçois que j'ai à peine parlé jusqu'ici des *droits de la femme*, ce que je regrette car j'ai ainsi l'air de creuser le fossé, déjà large, entre ceux (et surtout celles) qui en font le discours capital des DH, et ceux qui estiment que les droits de la femme ne sont qu'un cas particulier des droits de l'homme. Or, je pense que même si les droits de la femme sont compris dans les DH, il y a un travail fondamental à faire sur ce sujet, et surtout avec les femmes, d'abord parce qu'il est bien vrai que les femmes sont systématiquement plus discriminées que les hommes ; ensuite parce qu'il est vrai aussi que la façon dont les femmes se sont mobilisées en faveur des DH (des mères de la Plaza de Mayo en Argentine aux femmes en noir de Bosnie en passant par toutes les associations féminines des pays en voie de développement et des pays riches) donne des exemples particulièrement instructifs de *l'empowerment* (pour prendre un terme à la mode), sans violence, des couches défavorisées.

Conclusions

En conclusion, deux affirmations fondamentales et quelques pistes pour un travail en commun sur le développement et les droits humains.

1) La première affirmation fondamentale est la proclamation « développement et DH, même combat ! », et cela sous peine de schizophrénie : comment prétendre travailler pour le développement des peuples et accepter que les droits de ceux qui en font partie soient foulés aux pieds ? Mais quand nous disons DH, il nous faut bien les considérer dans leur totalité : on ne peut être pour les droits civils et politiques et contre les droits économiques, sociaux et culturels. A ces deux catégories de droits il faut ajouter le droit à un environnement « durable » ou, comme on le qualifie aussi en recourant à un mot de franglais qui fait frémir les puristes de la langue française mais qui est bien plus juste, un développement « soutenable » (*sustainable*, c'est-à-dire qui évite l'autodestruction). Ce droit à l'environnement est inséparable du droit au développement, et d'ailleurs affirmé très fort dans la déclaration de 1986.

2) La seconde est qu'il faut travailler dans la *pluridisciplinarité* et dans le *dialogue des cultures*. Ici, je n'ai pas de leçons à donner à l'IUED, qui a toujours misé sur l'interdisciplinarité en faisant collaborer économistes, sociologues, juristes, médecins, agronomes et même philosophes ou théologiens. L'IUED a aussi reconnu la nécessité du dialogue interculturel. Il est bien fini le temps où la réflexion pouvait se faire dans des universités européennes ou américaines sans l'apport des

ressortissants du tiers-monde. C'est peut-être plus dans certaines organisations de DH que l'on devrait lancer un appel au dialogue interculturel et interdisciplinaire.

Et, pour finir, où avons-nous besoin d'une collaboration entre spécialistes (ou militants) du développement et ceux des DH ? Je citerai les domaines suivants (mais la liste est loin d'être exhaustive) :

- Cherchons ensemble les fondements des DH dans les littératures et les traditions des autres cultures. Si nous voulons que les DH soient véritablement reconnus comme universels, chaque peuple doit pouvoir s'appropriier le message, s'y reconnaître et y trouver ses racines.
- Cherchons quelle est l'éthique qui sous-tend les droits de l'homme, et par conséquent aussi les devoirs de l'homme.
- Décelons les idéologies qui menacent le respect des DH.
- Développons une pédagogie qui permette de contester, sans arrogance, ces idéologies.
- Portons une attention toute particulière à certaines catégories de personnes, soit parce qu'elles sont des victimes, soit parce qu'elles sont des acteurs/actrices particulièrement important(e)s : réfugiés, minorités, femmes, etc.
- Renforçons la société civile.
- Collaborons avec les ONG et les organisations intergouvernementales responsables du *monitoring* de la façon dont les DH sont appliqués, tant par les gouvernements de l'Ouest que par ceux de l'Est ou du Sud, ainsi que par les organisations internationales, sans oublier les sociétés transnationales.
- Cherchons à améliorer le fonctionnement des grandes institutions internationales.
- Appliquons la réflexion des DH au développement, et particulièrement au développement durable.

La liste serait encore longue, mais il est temps de m'arrêter. Je suis conscient de n'avoir pas donné de réponses aux questions, mais j'espère avoir pu indiquer quelques pistes qui pourront nourrir notre réflexion, à nous tous qui nous préoccupons d'un développement des peuples et de la planète qui soit en accord avec les droits humains.